un an d'emprisonnement. On croit que ce n'est que le premier pas fait dans la voie de la clémence. Le 1er novembre, le général, en sa qualité de gouverneur militaire et civil de la Hongrie, y a fait proclamer la charte constitutionnelle autrichienne du 4 mars, comme obligatoire pour la Hongrie, considérée comme un des pays de la couronne.

La Transylvanie est divisée en six districts militaires. Le premier est celui de Hermanstadt, qui comprend tout le pays des Saxons. Le chef de ce territoire, qui porte le titre de comte de la nation saxonne, est nommé commissaire supérieur par une résolution impériale.

Le gouvernement autrichien va ouvrir la Haute-Italie de chemins de fer. On trace en ce moment trois lignes différentes dans la province de Vérone.

Les Etats qui ont, jusqu'à présent, notifié leur adhésion à la convention du 30 septembre, conclue entre l'Autriche et la Prusse, pour l'établissement du pouvoir central provisoire à Francfort, sont la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, Hesse-Homberg et la ville de Francfort. Les gouvernements de la Saxe et du Hanovre nommeront des plénipotentiaires près cette commission centrale. La Prusse désire représenter seule les autres Etats qui forment avec elle l'Etat fédératif restreint.

On écrit de Francfort que la commission fédérale intérimaire doit être installée dans cette ville le 15 novembre.

Le Moniteur prussien publie un article en réponse à celui de la *Gazette de Vienne*, sur l'accession de l'Autriche au Zollverein. La feuille prussienne se rallie complètement à l'idée qu'en a eu la dépêche du prince de l'Autriche. Mais elle trouve que le mode d'exécution adopté par le gouvernement autrichien, ne peut conduire aujourd'hui à aucun résultat. Les quatre périodes pendant lesquelles les droits de douane doivent être abaissés progressivement pour atteindre le niveau du zollverein, peuvent durer dix et quinze ans. Par conséquent, on ne peut pas tracer dès aujourd'hui le plan de transaction pour un temps où les besoins politiques et commerciaux de l'Allemagne pourront complètement changer.

Les nouvelles du Schleswig-Holstein jusqu'à quel point il est urgent qu'on fasse cesser l'incertitude dans laquelle se trouve l'état politique de ce pays. Les troupes prussiennes se préparent à le quitter, et, pendant ce temps, l'Assemblée nationale du Schleswig-Holstein vote des propositions qui ne tendent à rien moins qu'à une reprise prochaine des hostilités. Il est grand temps de faire rentrer le Schleswig dans son état normal, qui est la soumission à la couronne du Danemarck, avec une législature et une administration séparées pour le duché.

Dans la Bavière, la première chambre a adopté une proposition du comte d'Armensperg appuyée par le prince Luitpold, frère du roi, et relative à la politique à suivre dans la question allemande. Cette proposition recommande au gouvernement de maintenir le principe de l'union de toute l'Allemagne, de faire des efforts pour le bonheur de la nation et de consolider une constitution définitive basée sur la *vraie* représentation du peuple, sans préjudice d'un *arrangement préalable* entre tous les Etats de l'Allemagne pour régler en commun les relations industrielles et commerciales. Cette décision est conçue évidemment dans un esprit de conciliation entre les systèmes fédératifs prussien et autrichien, conciliation très difficile, sinon impossible à obtenir.

Dans le Wurtemberg, un décret royal convoque, pour le 1er décembre, une assemblée de révision de la constitution.

Dans le Hanovre, la seconde chambre a adopté le 13 novembre une proposition combattue par le gouvernement, tendant à priver le roi d'accorder une amnistie pour les délits politiques et de presse.

Il est en ce moment fortement question à Berlin d'une solution à donner à l'aquestion du Schleswig par une union matrimoniale. La prince de Hesse, fils du landgrave de Hesse, héritier présomptif de la couronne du Danemarck, doit, dit-on, épouser la princesse Louise de Prusse, nièce du roi, et la Prusse garantirait à ce jeune couple toute et de plein droit la couronne de Danemarck. Le parti libéral allemand voit dans ce projet un coup funeste porté aux droits des duchés de Holstein et de Schleswig.

Une correspondance de Berlin annonce que la question de Neufchâtel va être l'objet d'un arrangement pacifique entre la Prusse et la confédération suisse. On dit que l'Angleterre a offert sa médiation pour ramener les choses à l'état où elles étaient avant la révolution; mais cette dernière assertion n'est pas généralement admise. On croit plutôt que tout s'arrangera par une indemnité qui n'est pas fixée.

La diète réunie des duchés d'Anhalt a été dissoute le 11 novembre. L'arrêté de dissolution porte que le ministère prendra dans les vingt-quatre heures les mesures nécessaires aux élections des membres destinés à former la nouvelle diète.

Avant de se séparer, l'Assemblée a reçu communication d'un arrêté qui rétablit l'usage des titres de noblesse, des ordres de chevalerie, et restreint le droit d'association et de pétition parmi les troupes.

Les nouvelles de Rome reçues confirment ce que nous avons dit du désir ardent de la population de voir le souverain-pontife rentrer dans ses Etats. Le commerce, qui a tant souffert, attend avec impatience ce retour comme le signal du rétablissement des affaires, et de la rentrée des étrangers, de qui dépend la prospérité des Etats-Romains. L'argent, à Rome, est en ce moment très-rare, l'on n'y voit guère que celui que notre armée y dépense. D'un autre côté, les marchands se défient du papier et ne le reçoivent jamais quand ils peuvent s'en dispenser. La misère est grande, la gêne est générale. Les ateliers, dits de bienfaisance, continuent près de 2,600 pauvres; le gouvernement est obligé de donner chaque jour un salaire. On les emploie à réparer les brèches faites aux murailles entre les portes Saint-Pancrace et Portese; d'autres remuent le terrain du Forum, comme nos ateliers nationaux remuaient celui du Champ-de-Mars.

En une telle situation le retour de Pie IX ne peut manquer d'exciter l'enthousiasme avec l'espoir. On reste l'ambassadeur d'Autriche et plusieurs autres représentants ont donné l'ordre de tenir leurs habitations prêtes.

Le roi de Piémont vient de rendre une ordonnance importante, qui annule celles du 1er décembre, relatives à la diminution de l'effectif de l'armée. Le cadre de guerre sera maintenu.

Les interpellations annoncées par M. Olozaga avaient attiré une grande affluence, le 5, à la chambre d'Espagne. Quelques extraits du discours du général Narvaez feront suffisamment connaître l'objet des interpellations, car il n'a laissé aucune question sans réponse :

« Le duc de Valence a commencé par déclarer que le discours du trône, dont l'orateur avait déploré l'absence parce qu'il aurait donné naissance à des débats, n'était souvent qu'une formalité pénible et presque inutile. J'ai cru devoir ne discuter qu'un pas ou obstacle à d'importantes discussions. Si l'opposition a de sérieuses questions à soulever, qu'elle prenne l'initiative, le ministère répondra. La question de Rome a été définitivement pour l'honorable orateur; il n'y a pas en déshonneur pour le drapeau national dans l'intervention des troupes espagnoles en Italie. Les troupes espagnoles ont mis le pied sur le territoire italien en même temps que les troupes des autres puissances; elles ont occupé les positions et les points désignés d'avance dans le congrès de ces puissances.

« Si l'offre généreuse faite au général français de concourir au siège de Rome, n'a pas été acceptée, c'est parce qu'un général ne peut pas accepter une telle offre, quand il s'agit de mener à terme des opérations militaires dont le début a été malheureux; quand il a la confiance de ses troupes, sûres, il est naturel qu'il ne veuille partager la gloire avec personne. Intervenir en Italie était un devoir pour l'Espagne. Il est évident que, comme nation catholique, nation ayant consigné dans son premier code politique le principe que la religion catholique est et sera toujours la seule professée par les Espagnols, la nation espagnole ne pouvait pas, sans se déconsidérer à ses propres yeux, ne pas courir au secours du pape, dont le trône était entouré d'assassins *(todavia de asesinos)*, et dont il fallait assurer la plus absolue et indubitable liberté. Quant aux dépenses de cette expédition, elles n'ont pas dépassé le chiffre approximatif, elles seront soumises à l'examen du congrès.

« Rétablissant les choses à leur véritable point de vue, en faisant allusion à la dernière crise ministérielle, le président du conseil a dit ensuite que, lorsque les Cortes, usant de leur droit, font dimission, ils doivent seulement (que cette démission soit ou non acceptée) des explications à la reine dont ils sont les conseillers responsables, surtout lorsque les motifs qui les déterminent ne salient pas aux intérêts publics. Le ministère, dit-on, ne peut qu'être affaibli par ces tiraillements successifs; il vous plaît de le faire affaibli, moi je n'hésite pas à le déclarer (et il convient que le pays le sache), le gouvernement a toutes la force nécessaire pour remplir le mandat qui lui est confié par la reine. L'oubli des anciennes questions du parti, qui ne peuvent qu'entretenir parmi nous les idées de guerre, est la pensée dominante du cabinet. Un système de tolérance et de légalité est le nôtre; mais cette tolérance doit être éclairée, c'est-à-dire que le gouvernement ne peut pas souffrir que ses hauts fonctionnaires allient dans les provinces organisée un système contraire au sien. La tolérance, en ce cas, serait de la faiblesse, ce serait une abdication, et le gouvernement ne veut pas abdiquer.

« Les ministres actuels sont sortis des rangs du parti modéré; ils sont dépositaires du drapeau de ce parti; ils ont foi en leurs principes; avec eux ils croient pouvoir faire le bonheur de la nation et consolider le trône de la reine, et ils comptent sur la majorité, comme tous les hommes du parti modéré peuvent compter que le gouvernement sera prudent, et qu'il ne sera détruit ni par la faiblesse dans sa conduite, ni parce qu'il se sera laissé surprendre. »

On attendait aux Etats Unis des nouvelles de France avec une certaine inquiétude, à cause du renvoi de M. Poussin; sans redouter une rupture entre les deux nations pour cette querelle frivole, on appréhendait un refroidissement on l'échange de communications officielles, et surtout un mauvais sur les relations commerciales une fâcheuse influence. Aussi, c'est avec une vive satisfaction qu'on a appris que la France avait vu cette affaire avec une complète indifférence, et que M. Poussin se trouvait déjà remplacé lorsqu'on avait reçu à Paris la nouvelle de son expulsion de Mexico.

Les journaux qui avaient apporté le plus de vivacité dans la discussion de ce démêlé, se sont empressés de demander que la réception la plus cordiale et la plus sympathique fût faite au successeur de M. Poussin. Ils expriment aussi le vœu que le président, pour donner une marque de sa courtoisie et de son estime pour la France, ait demandé pas que M. Bois-le-Comte renouvelle les réclamations faites par M. Poussin, et prenne, au contraire, l'initiative d'une proposition d'arbitrage.

La politique américaine s'occupe exclusivement des élections, de New-York qui vont avoir lieu prochainement, et feront pencher la balance entre les deux partis dont les forces jusqu'ici sont égales. Le chemin de fer de Californie est la seule question qui partage avec les élections l'attention du public. Deux conventions ont eu lieu dans l'Opest, l'une à Sandusky, l'autre à Saint-Louis, pour délibérer sur les moyens de relier les deux Océans par un chemin de fer qui traverserait tous les Etats-Unis. Il a été arrêté qu'on demanderait au congrès de faire commencer immédiatement les travaux de l'extrémité du territoire actuellement habité, et de continuer sans interruption, sur la route toute entière soit achevée en dix ans. Les Etats actuellement compris dans l'Union relieraient à leurs frais la tête de la ligne avec les chemins de fer déjà en exploitation. Une nouvelle convention dans laquelle tous les Etats devront être présentés, est convoquée à Philadelphie pour le 1er avril 1850.

La situation du Canada ne change pas. La nouvelle que l'administration allait transférer de Montréal à Toronto le siège du gouvernement, a fait naître aussitôt dans la ville déposséde un mouvement en faveur de l'annexion aux Etats-Unis. Les proclamations, les harangues, les pétitions des annexionistes ont suscité immédiatement de la part du parti opposé une association anti-annexionistes; et les journaux des deux partis discutent à perte de vue sur le nombre et la valeur des signatures que reçoit l'une ou l'autre de ces associations. Il n'y a encore rien de sérieux dans cette dispute.

On lit dans une correspondance particulière : « L'empire de Soulouque semble se consolider. De toutes les parties de l'empire arrivent des adhésions au nouveau gouvernement.

« L'heureux Faustin Ier s'occupe activement de la formation de l'aristocratie de son empire, et distribue avec une largesse toute impériale à son entourage, des titres de duc, de comte, de marquis.

« Tous les parents de Soulouque, à quelque degré qu'ils soient, sont princes. Les généraux de cousins, les ministres, les chefs de bureau, les impériales et complète rien n'y manque, depuis le grand chamberlan et conseiller intime jusqu'à l'écuyer tranchant et directeur des cuisines impériales.

« Chaque vile à son seigneur, au nom de laquelle il accolle le sien; cette ville lui paie un mojorat selon son importance. C'est ainsi qu'il y a un prince de Guaives, un duc de Léogane, un marquis de de Miragoâne, un comte de St-Marc, etc.

« Soulouque ne pense pas qu'à lui seul; ce n'est pas assez, en effet, que l'empereur ait une garde impériale, un grand chambellan, un grand veneur, un capitaine des mesdames impériales et tout ce qui en dépend; il faut aussi à l'impératrice ses pages et ses dames d'honneur. Soulouque recrute dans la jeunesse de Port-au-Prince les pages de l'impératrice; les dames d'honneur, prises dans les familles noires les plus marquantes, doivent d'après l'étiquette, ne se présenter devant l'impératrice que coiffées en chevaux; le madras n'est pas de teur dans les palais. Ce règlement ouvrira sans doute un immense débouché à une industrie qui depuis longtemps périclite à Paris; celle des perruques et des queues de cheveux. La fortune est au colifichet que se présenteraient à la cour de Soulouque avec une profusion suffisante de ces articles.

« L'impératrice est une jeune négresse de vingt ans que Soulouque a épousée depuis peu, et qui est actuellement enceinte. L'empereur a eu, d'une première femme, une fille qui est la *grande demoiselle*.

« Quant à Soulouque, c'est un homme de quarante-cinq ans, gros, tournant un peu à l'obésité, chauve, ayant un peu de barbe. Il a été domestique jusqu'à seize ans, puis soldat, puis lieutenant et capitaine dans la garde de l'ex-président Boyer; il a été fait general par le président Guerriere (instruction nulle; économe homme plein de moralité et buvant modérément. »

NOUVELLES DIVERSES DE L'ÉTRANGER.

Le *Moniteur français* publie le compte-rendu de la place centrale et commerciale. Il contient porte encore la signature de M. Odilon Barrot.

Les cours d'appel ont été saisies en 1847 de 11,002 affaires nouvelles, 326 de moins qu'en 1846. On remarque que le nombre des procès soumis annuellement à ces cours a peu varié depuis trente ans.

Il n'est pas possible de remonter à une époque aussi reculée pour les procès devant les tribunaux de 1re instance; mais durant les sept dernières années, le nombre des affaires inscrites pour la première fois aux rôles des tribunaux civils, a été 1847. Pendant cette année, il a été inscrit 4,407 affaires de plus qu'en 1846.

Les tribunaux de commerce ont été saisis de 83,687 affaires nouvelles, 32,408 de plus qu'en 1846. L'accroissement des causes commerciales est plus rapide que celui des causes civiles.

Le nombre des faillites a presque doublé de 1840 à 1847; 4,762 ont été ouvertes en 1847. Le montant du passif de 3,000 de ces faillites s'élevait 155 millions.

Mazzini a convoqué à Liége, pour les premiers jours de février, un congrès de la démocratie européenne. Le choix du centre ville est assez significatif. On sait qu'elle se trouve en quelque sorte à cheval sur l'Allemagne et sur la France. Les amis de Struve et ceux de M. Ledru-Rollin pourraient y donner la main sans entreprendre un long voyage.

— Une société composée de riches négociants fait actuellement construire à Brembershafen, port situé à peu de distance de Brème, un caravansérail destiné principalement aux émigrants. Cette vaste hôtellerie occupera une superficie de 30,000 pieds carrés, et elle contiendra 1,000 logements pour 2,500 personnes, des salles à manger où 3,000 individus pourront être servis immédiatement; des grandes salles de conversation, une bibliothèque, une chapelle, des bains, trois infirmeries, des buanderies, des magasins à bagages, des promenoirs en plein air et couverts, des réservoirs d'eau pour le cas d'incendie, etc.

— La ville d'Alger va être dotée d'un chemin de fer souterrain. Jamais ouvrage d'art ne fut exécuté avec des conditions de nécessité et d'utilité publique plus favorables que celui dont on va tenter l'entreprise. Pour qui connaît la ville d'Alger, le réseau de l'établissement de cette voie souterraine n'est pas difficile à apprécier.

— Les grandes découvertes dues au génie de la France et les hommes qui se sont illustrés dans les sciences industrielles avaient une place d'honneur au palais de justice où s'est faite la distribution des récompenses à l'industrie nationale. Le portrait de plusieurs d'entre eux peint dans des médaillons traversés de guirlandes.

La grande voûte de la salle était ornée de cartons peints où on lisait les inscriptions suivantes, en lettres d'or :

1440 Guttemberg invente l'imprimerie.
1649 Pascal invente la presse hydraulique.
1690 Denis invente la machine à vapeur.
1766 Berthollet invente le blanchissement au chlorure
1786 P. Lebon invente l'éclairage au gaz.
1790 Leblanc invente la sonde artificielle.
1800 Achard invente le sucre de betterave.
1810 De Girard invente la filature de lin à la mécanique.
1822 Fresnel invente les phares lenticulaires.

— On vient d'expédier d'Anvers à San-Francisco (Californie, un hôtel complet, renfermant quarante chambres ou salons avec leurs meubles, tels que lits, fauteuils, chaises; etc., le tout en fer, et se montant et se démontant à volonté.

— L'exposition des enfans est une des grandes plaies qui désolent le royaume lombardo-vénitien. Dans la Lombardie seulement, les huit grands hospice de Milan, de Brescia, de Côme, de Bergame, de Mantoue, de Lodi, de Crémone et de Pavieont reçu en 1842 14,511 enfants nouveau-nés; la population de ces provinces est de 2,615,461 habitants. Il s'exerce la proportion de 1 exposition sur 182 habitants.

— On lit dans les journaux de Paris du 18 novembre :

« Hier, vers quatre heures de l'après-midi, un brouillard extrêmement épais s'est étendu sur Paris et sur la banlieue, et a duré jusqu'à ce matin. Il était impossible de se diriger au milieu de cette obscurité profonde. Les conducteurs d'omnibus et de cabriolets étaient à chaque instant obligés de s'arrêter faute d'indications sur la route qu'ils devaient suivre. Plusieurs voitures se sont heurtées assez violemment contre les bornes des rues, les roues de quelques autres se sont accrochées entre elles. Cependant on n'a signalé aucun accident de quelque gravité. Il est vrai que parmi les personnes qui avaient été obligées de sortir, quelques-unes avaient pris la précaution de se faire précéder de lanternes. Dans le quartier latin, plusieurs groupes d'étudians avaient allumé des torches et parcouraient les rues en chantant. On ne se souvient pas d'avoir vu depuis dix ans un brouillard semblable à celui de la nuit dernière. Aussi l'autorité avait-elle cru devoir prendre des mesures pour prévenir les accidens. Sur toute l'étendue des quais, on voyait de distance en distance des sergens de ville qui portaient des torches et qui éclairaient sur la chaussée les pictons et les conducteurs de cabriolets. »

— On avait craint des conséquences pour la paix publique en Irlande, qui paraissait devoir être troublée par des manifestations orangistes, le 5 novembre, jour anniversaire de la découverte de la conspiration des Poudres et du débarquement de Guillaume III en Angleterre. Lord Roden avait pris l'initiative d'interdire des sociétés secrètes qui ont détorné les orangistes de toute provocation et les précautions considérables du gouvernement pour maintenir la paix publique ont été superflues. Des troubles assez sérieux ont eu lieu le même jour à Wakefield, où la police a été assaillie à coups de pierres. Plusieurs magistrats ont été blessés.

— On écrit du comté de Limerick (Irlande) que 300 hommes, la plupart armés, se sont portés chez un fermier de Gragulug, lui ont enlevé cent voitures de grain et tout son argent. Des faits analogues se produisent sur plusieurs points de ce pays.

— Un accident assez grave est arrivé sur le chemin de fer de Blackwall en Angleterre. Le train allant de Blackwall à Londres était arrêté à Stepney, lorsqu'un train de marchandises marchant à toute vapeur vint, en dépit de tous les signaux qui furent faits, heurter violemment le train des passagers. Le dernier wagon fut brisé, et les trois autres furent sérieusement endommagés. Huit personnes ont reçu des blessures graves.

— Mme la princesse de la Paix est rentrée à Madrid. Le fameux Godoy est attendu prochainement dans cette ville. Il était exilé depuis plus de trente ans. Le prince de la Paix vivait à Paris dans la retraite la plus absolue et dans un état voisin de l'indigence.

— Il vient de mourir dans l'Inde, à Madras, un vieux garçon des plus excentriques, qui a fait un singulier testament. Son héritier se composant d'une somme de 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.), dont l'intérêt doit être partagé annuellement en cinq portions qui devront être distribuées par le ministre de sa paroisse de la façon suivante :

La première portion à la femme la plus grande qui sera mariée dans la paroisse dans le courant de l'année; la seconde, à la plus petite qui accomplira le même acte; la troisième, à la femme la plus âgée qui se sera mariée également dans la paroisse dans le cours de l'année; la quatième, à la plus jeune qui se trouvera dans le même cas que la précédente; la cinquième portion, enfin, doit être distribuée en épiceries aux pauvres de la paroisse.

— On lit dans les journaux Judiciaires de Paris :

« Au nombre des individus entassés sur le banc des prévenus du tribunal de police correctionnelle (8e chambre), se fait remarquer un homme jeune encore, mais dont la physionomie maladive trahit une longue souffrance. Son visage pâle a une surexcitation nerveuse extraordinaire; il ne peut tenir en place, et ses regards vagues et errants indiquent que ce malheureux est sous le coup d'une espèce d'hallucination permanente.

On appelle enfin son affaire, et ce pauvre homme semble tout à coup se lever, cédant à l'impulsion d'un puissant ressort.

M. le président. Ritois, vous êtes inculpé de vagabondage; on vous a trouvé à la nuit couché sur une boutique d'étalagiste du Palais-National.

Le prévenu, d'un air égal : Sant doute, puisque je n'avais ni argent ni gîte. Paris n'est pas mon pays, je suis de la Bourgogne.

— Pourquoi êtes-vous venu à Paris? — Je n'avais plus d'argent, et je ne savais où trouver de l'ouvrage.

— Raison de plus, il ne fallait pas venir à Paris. — Si, mais c'était pour une affaire particulière que je m'étais mis route.

— Quelle était cette affaire? — C'est un secret, et je ne puis m'expliquer là-dessus.

— Vous donnerez à croire ainsi que cette prétendue affaire n'est qu'un vain prétexte.

Le prévenu avec un profond mystère : Du tout! Du tout! Ce que je peux dire sans me compromettre, c'est que j'avais une communication de la plus grande importance à faire à l'Assemblée législative. (On rit.)

Le tribunal condamne le prévenu à quinze jours de prison. »

— On lit dans les mêmes journaux :

« Drague, dit Maroc, et Constant, dit l'Anglais, sont deux gaillards qui, méprisant les ressources de l'art, font une guerre terrible au poisson, sans ligne, sans épervier, sans hameçon; ils plongent, et prennent le barbillon, le brochet, le gardon, l'ablette à la main. L'habileté de ces deux hommes a quelque chose d'extraordinaire. Il paraît qu'il n'est pas rare de leur voir prendre une vingtaine de livres de poisson en moins d'une heure. Cela est bel et bon pour les amateurs, mais le fermier de la pêche le trouve fort mauvais. Il a donc cité nos deux ravageurs de rivière devant la 7e chambre. Maroc seul répond à l'appel de son nom.

M. le président. Maroc, vous avez pêché.

Le prévenu. Oui, mon président. Faut vivre, et comme je ne travaille pas de mon état depuis deux ans... — Avez-vous un permis de pêche?

— Pas besoin. Le curé de notre endroit nous l'a ordonné.

— Que voulez-vous dire? — Certainement; il nous a dit au prône que le plus sage pêche sept fois par jour. (Rires.)

— Vous n'avez rien à dire sur le procès verbal du sieur Brimbout? — Rien du tout. Seulement que quand je l'ai vu, il était tout comme tout, et que je ne pêchais pas; je piquais des têtes avec un *camarot* (camarade), quand j'ai vu qu'on noircissait du papier contre nous sans sujet, nous nous sommes dit : « Faut pas que le gouvernement soit trompé, et alors nous nous sommes mis en devoir de pincer ce poisson; mais pas pour un autre motif.

— Vous avez injurié les témoins. — Si on peut dire!... Du reste, le bon Dieu les a un peu punis de s'être mêlés de ce qui ne les regardait pas. Y en a un qui est fou, l'autre qui est mort.

M. Rolland de Villargues substitut, soutient la prévention.

Maroc. Si c'est Dieu possible! pourquoi donc que quand j'ai repêché un ouvrier de M. Fontaine, plombier à Paris, et avec lui du même coup, deux barbillons, pourquoi qu'on ne m'a pas dressé procès verbal? c'était y un cas *debitoire*? Le garde-pêcheur est un maladroit de venir nous troubler dans nos amusements.

Me Ernest Picard présente la défense de Maroc.

Le tribunal condamne Dragué, dit Maroc, et Constant, dit l'Anglais, chacun à 30 fr. d'amende et à 30 fr. de dommages et intérêts envers le fermier de la pêche, et aux dépens. »

BULLETIN COMMERCIAL.

INTÉRIEUR.

CHANGES DE CONSTANTINOPLE.

7 DÉCEMBRE 1849.

Londres. . . . . 110.
Marseille. . . . . 175.
Trieste . . . . . .
Livourne. . . . . .

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 6 décembre.

ODESSA. Bateau à vapeur russe, l'*Odessa*, cap. Yourgoniroff, avec marchandises diverses, groups et passagers.

ALEXANDRIE. Bateau à vapeur égyp. *Nil*, cap. Matouh, chargé de div. march., groups et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur autr. *Ferdinando*, cap. Pocovich, avec march. div., groups et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur ottoman, *Sevan-Bahri*, cap. P. Anthoine, avec march. diverses, groups et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur ang lais, *Eric*, cap. T. Russell, avec marchandises diverses groups et passagers.

DÉPARTS du 4 décembre.

SMYRNE. Bateau à vapeur ottom. *Méditari-Tidjaret*, cap. G. Lazarovich, avec march. diverses groups et passagers.

Du 5 décembre.

MARSEILLE. Bateau à vapeur du gouvernement français, *Caire*, cap. Maumelat, avec marchandises diverses, groups et passagers.

MARSEILLE. Bateau à vapeur français de la compagnie ROSTAND, *Bosphore*, cap. J. B. Arnaud, avec marchand. diverses, groups et passagers.

Du 6 décembre.

ODESSA. Bateau à vapeur russe, *Crimée*, cap. Yourcowski, avec march. div. groups et passagers.

Du 8 décembre.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ott., *Numaihi-Tidjaret*, cap. D. Defonzo, avec march. div. groups et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autr. *Woromete*, cap. A. Verona, avec marchand. diverses groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 3 décembre.

ODESSA. Trois-mâts russe, *Suomi*, cap. C. Levin, chargé de blé, à ordre; trois-mâts angl. *May Queen*, cap. E. Gascoigne, chargé de blé, à ordre; br. grec, *Metalus*, cap. Y. Glitzas, chargé de blé, à ordre.

BERDIANSKA. Br. russe, *Vague Sereile*, cap. G. Scopinich, chargé de blé, adressé à M. Lemmi.

GALATZ. Br. angl. *Prima Donna*, cap. G. Hell, chargé de blé, à ordre; angl. Sch. *Sper*, cap. J. Kostiher, chargé de suif, à ordre; br. angl. *Elisabeth*, cap. E. Mayes, chargé de maïs, à ordre; br. angl. *Alabanna*, cap. T. Riordan, charge de blé, à ordre; br. angl. *Caroline*, cap. V. Gray, chargé de maïs, à ordre; br. grec, *Martitza*, cap. P. Vressa, chargé de blé, à ordre; br. sarde, *Antonio*, cap. B. Montobio, chargé de blé, adressé à M. Pedemonte.

IBRAILA. Br. sarde, S. *Bernardo*, cap. G. Degregori, chargé de blé, adressé à M. Bersolesi, sch. angl. *Gems*, cap. J. Hayse, chargé de graine de lin, à ordre.

Du 4 décembre.

GALATZ. Trois-mâts autr. *Oronte*, cap. G. Mersich, chargé de blé, à ordre; br. angl. *Elisabeth*, cap. E. Hages, chargé de maïs, à ordre; br. grec, *A. Yeorghios*, cap. Y. Boura, chargé de blé, br. angl. *Alabanna*, cap. T. Riordan, chargé de blé, à ordre; br. angl. *Brechnells*, cap. G. Hell, chargé de blé, à ordre; br. angl. *Queen*, cap. W. Wattson chargé de maïs, à ordre; Sch. angl. *Joséphine*, cap. J. Jones, chargé de maïs, à ordre; Sch. angl. *Robert*, cap. V. Roberts, chargé de maïs, à ordre; br. angl. *Robert Maffat*, cap. B. Newatou, chargé de blé, à ordre.

IBRAILA. Br. angl. *Belinda*, cap. J. Atkinson, chargé de maïs, à ordre; br. angl. *Mutez*, cap. T. Chasson, chargé de blé, à ordre; br. grec, *Cali Elpis*, cap. P. Ghondhi, chargé de blé, à ordre; br. autr. *Inseparabile*, cap. M. Miaich, chargé de maïs; à ordre; br. grec, *Marizza*, cap. P. Vretas, chargé de blé, à ordre; trois-mâts angl. *Rosanna*, cap. J. Gibson, chargé de maïs, à ordre; br. angl. *Caroline*, cap. W. Gray, à ordre.

ISMAIL. Br. grec, *Evanghelistria*, cap. A. Culembis, chargé de blé, à ordre.

ODESSA. Br. grec, *Metetalos*, cap. V. Arizza, chargé de blé et farine, adressé à M. Baltazzi; trois-mâts *May Queen*, cap. E. Gascoigne, chargé de blé, à ordre.

Du 5 décembre

ODESSA. Br. russe, *Marasli*, cap. N. Savlovich, chargé de blé, adressé à M. Zaccarolf; br. grec, *P. Plassani*, cap. A. Matha, chargé de blé, à ordre; br. angl. *Cowslip*, cap. J. Brute, chargé de blé, à ordre; br. angl. *Alexander*, cap. J. Frott, charge de blé, à ordre; trois-mâts angl. *Maid of Auckland*, cap. S. Shedherd, chargé de blé, à ordre.

IBRAILA. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. A. Dessuda, chargé de blé, à ordre.

GALATZ. Sch. angl. *Rapid*, cap. H. Sanson, chargé de blé, à ordre.

Du 6 décembre.

ODESSA. Trois-mâts autr. *Gregorio*, cap. A. Tomanovich, chargé de blé, à ordre; br. russe, *A. Nicolaos*, cap. Y. Frutas, chargé de blé, à ordre.

KERTCH. Br. autr. *Aspasia*, cap. D. Gerassovich, chargé de blé, à ordre.

IBRAILA. Br. autr. *Globo*, cap. G. Antonicich, chargé de maïs, à ordre; br. autr. *Isidero*, cap. Saubats, chargé de blé, adressé à M. Delta.

GALATZ. Br. grec, *Soerati*, cap. D. Corimanis